

PARTI DE L'ISTIQLAL

REPONSE AU MEMOIRE
ETABLI PAR S. M. LE ROI
le 20 Avril 1965

28 AVRIL 1965

PARTI DE L'ISTIQLAL

REPONSE AU MEMOIRE
ETABLI PAR S. M. LE ROI
le 20 Avril 1965

28 AVRIL 1965

S.M. le Roi a entrepris des consultations politiques apres les événements sanglants de mars. Il a remis au Parti de l'Istiqlal un mémorandum lors de l'audience qu'il a accordée à la délégation du Parti le mardi 20 avril 1965.

Le Parti a préparé une réponse que des délégués du Parti ont remis à S.M. le mercredi 28 avril 1965.

En voici le texte :

Louange à Dieu seul !
Sire,

Le Parti de l'Istiqlal est heureux de remettre à Votre Majesté sa réponse au mémorandum que vous lui avez présenté le mardi 20 courant.

Il est certain que notre pays traverse une période difficile qui nécessite un retour au peuple, une grande sagesse et l'adoption d'un certain nombre de dispositions radicales pour remédier à une situation économique, sociale et politique qui a mené au désespoir les masses populaires et qui est susceptible de provoquer des événements aussi graves que ceux que le pays a connus au mois de mars dernier.

LA SITUATION ACTUELLE

Si le Maroc est un pays sous-développé, ses moyens, quoique limités, peuvent néanmoins, s'ils sont pleinement utilisés, contribuer à le sortir de cet état. Cependant, l'absence de mise en valeur de ces moyens, jointe à la poussée démographique et l'accroissement des besoins sociaux et économiques des populations ont rendu difficile l'œuvre de redressement.

Il en est résulté une récession économique principalement, à la non réalisation des projets arrêtés, à la fuite des capitaux par manque de confiance dans la situation économique et politique et à la fermeture d'usines aboutissant à un accroissement du chômage. Il en est résulté aussi une crise financière qui apparaît dans un déficit budgétaire de plus en plus grave, résultat d'un laisser-aller dans la gestion des finances publiques.

Cette crise apparaît également dans l'amoindrissement des réserves en devises et dans la détérioration de la balance des paiements. Tout cela n'a pas été sans influer sur le commerce, l'industrie et le coût de la vie qui n'a cessé d'augmenter d'une manière vertigineuse.

Il faut ajouter à cela l'état grave de sous-emploi, accentué par les licenciements nouveaux d'ouvriers, le gel des traitements et salaires, la confusion dans la politique de l'enseignement et son inadaptation aux besoins du peuple, l'extension de l'injustice et particulièrement dans les petites villes et les campagnes, la violation des lois et règlements — telle la non application de l'échelle mobile des salaires — la confusion des pouvoirs, le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard de l'Exécutif et de l'Administration, la concussion et la corruption dans l'Administration, la faiblesse du rendement des fonctionnaires, l'irresponsabilité à tous les échelons du pouvoir exécutif, la falsification de la volonté populaire et l'éviction du peuple de l'exercice des responsabilités, l'éloignement des cadres compétents et honnêtes, la politique d'obstruction adoptée par les majorités factices aux seins des conseils communaux et municipaux et du Parlement à l'égard de tout projet constructif, la révocation des fonctionnaires et des ouvriers pour leurs opinions politiques, la violation des libertés ? ?

Nous avons choisi la démocratie politique, économique et sociale, comme fondement du pouvoir dans notre pays pour permettre au peuple d'assumer sa pleine responsabilité. Pour la réalisation de cette démocratie, le retour à la légalité est indispensable. L'union nationale doit se réaliser autour de ces options.

L'UNION NATIONALE

Le Parti de l'Istiqlal accueille avec satisfaction l'appel que Votre Majesté a lancé pour l'Union des citoyens. L'union est un idéal dont le Parti souhaite depuis longtemps la réalisation et pour lequel il n'a cessé d'œuvrer auprès des organisations nationales réellement représentatives et susceptibles de contribuer efficacement à sortir le pays de la crise grave qu'il traverse.

Le Parti estime que l'union est nécessaire pour sauver le pays, redonner confiance au peuple et lui assurer la tranquillité et pour éliminer nombre de séquelles qui compliquent la situation. Ainsi sera comblé le fossé qui sépare les responsables du peuple et qui conduit notamment au désespoir et à la violence.

Il faudrait alors un gouvernement de transition jouissant de la confiance du peuple et dont la mission serait limitée essentiellement à l'organisation de nouvelles élections législatives, municipales et communales ainsi que celles des Chambres du commerce et d'agriculture dans des délais bien limités.

Le gouvernement doit bénéficier et offrir des garanties suffisantes pour le déroulement normal des élections, afin que la légalité soit rétablie.

RETOUR A LA LEGALITE

Notre attachement au régime démocratique authentique et notre conviction que toute réforme ne peut se réaliser que par la participation du peuple que ce soit sur le plan régional ou national, nous obligent à affirmer que le retour à la légalité est la voie la plus saine pour redonner la confiance au peuple et la stabilité au pouvoir et pour permettre à la nation tout entière de s'unir au sein d'un véritable Parlement et dans les autres institutions constitutionnelles élues librement.

C'est aussi le seul moyen de faire assumer pleinement au peuple ses responsabilités, afin qu'il ne puisse plus les faire supporter par autrui.

Le Parti de l'Istiqlal a lutté pour l'avènement d'une ère démocratique et apporter une contribution efficace à la promulgation de la Constitution. Cette Constitution comme toutes celles des pays fraîchement promus à la démocratie, n'est pas idéale, cependant, s'inspirant des dispositions des autres constitutions, elle aurait pu poser les bases d'une ère démocratique constitutionnelle si son contenu et son esprit avaient été respectés et si elle avait été sagement appliquée. D'une façon générale les dispositions d'une constitution ont aujourd'hui un contenu législatif universellement reconnu dans tous les systèmes démocratiques où des traditions se sont déjà installées pour leur interprétation. Comprise en dehors de ces traditions, une constitution n'a plus de valeur démocratique.

Dès la mise en application de la Constitution, en mai 1963, le gouvernement commença à violer les lois, ainsi que les principes démocratiques fondamentaux. Aussi la Constitution fut-elle bafouée et dans son esprit et dans sa lettre. Les falsifications et les truquages ont constitué la base de la formation des institutions constitutionnelles, fussent-elles législatives, provinciales ou régionales.

Les autorités ont interdit à des centaines de citoyens de se porter candidats aux conseils législatifs, municipaux et communaux. Ils les ont empêchés par la force et ont emprisonné nombre d'entre eux. Plusieurs aussi ont été atteints dans leurs biens, leur liberté et même leur vie, puisque certains citoyens ont été tués ou brûlés vifs, cela afin d'assurer des sièges aux représentants du gouvernement.

Les autorités ont aussi menacé les électeurs, acheté les voix avec les fonds de l'Etat et les produits de l'Entraide Nationale, elles ont truqué les urnes dont certaines ont été enlevées de forces des bureaux de vote, elles ont empêché les candidats de faire contrôler par leurs délégués les bureaux de vote, les urnes et le dépouillement.

L'autorité est intervenue pour truquer les résultats au point que la contradiction apparut flagrante entre les chiffres proclamés par les commissions présidées par les magistrats et les chiffres communiqués par les autorités administratives. L'autorité a aussi annulé l'élection de plusieurs candidats, bien qu'ils aient justifié leur succès avec des chiffres officiels. A tout cela, faut-il encore ajouter l'utilisation que le pouvoir a fait des moyens officiels de propagande, tels que la radio, la télévision, les journaux, des fonds de l'Etat, de ses possibilités matérielles et de ses agents, au profit de certains candidats contre leurs concurrents.

Toutes ces irrégularités graves ont entaché les institutions constitutionnelles d'illegalité et ont poussé les agents du pouvoir — pour soutenir cette illegalité — à ignorer tous les usages constitutionnels et les principes démocratiques et à donner des interprétations au texte de la Constitution, au point d'en ôter toute signification démocratique et d'en faire un point d'appui dans l'exercice d'un pouvoir truqué dans le pays. En considérant le retour à la légalité comme le fondement de toute réforme, le Parti de l'Istiqlal ne veut pas s'attarder sur la série de catastrophes que le peuple a endurées et qui l'ont atteint dans sa dignité, sans oublier la répression et la violence dont il a souffert.

Le Parti considère la légalité comme la base d'un pouvoir véritable et sain et la seule voie vers le retour à la confiance du peuple dans la Constitution et le régime démocratique. C'est le seul moyen qui permet au peuple de prendre ses responsabilités et assurer au pouvoir la stabilité pour réaliser les projets de réforme indispensables. Le Parti de l'Istiqlal considère la légalité comme le véritable visage du régime démocratique et pense que le retour à la légalité est à la base de toute réforme.

LA RESPONSABILITE DU GOUVERNEMENT

La légalité implique un gouvernement responsable comme l'exigent la lettre et l'esprit de la Constitution. Dans les divers pays démocratiques qui sont dotés de Constitution comparables à celle du Maroc, le Chef de l'Etat charge une personnalité de la majorité, de constituer le gouvernement.

Le président pressenti procède alors à des consultations. Le gouvernement est ensuite investi par le Chef de l'Etat. Les ministres sont responsables individuellement et solidairement. Le Conseil des ministres assume sa responsabilité en prenant les décisions qui sont du domaine réglementaire et en appliquant la législation émanant du Parlement.

Chaque ministre pour sa part, assume ses responsabilités dans l'exécution de la politique du gouvernement. Toutes les administrations qui sont de leur ressort, ainsi que les offices, y compris celui des phosphates — véritable hors-la-loi — sont placés sous leur autorité.

L'ADMINISTRATION

La responsabilité du gouvernement englobe la Fonction Publique qui est un moyen d'action de l'Etat.

Les ministres nomment tous les fonctionnaires qui travaillent dans les services qui dépendent de leurs ministères ; les directeurs, les ambassadeurs et les hauts fonctionnaires, sont nommés en conseil des ministres, sur proposition du ministre intéressé.

L'administration doit rester en dehors de toute intervention politique, partisane, ou d'intérêt privé ; cette indépendance est seule, à même, de soustraire les fonctionnaires à toutes les pressions qu'ils subissent de la part des ministres et des supérieurs hiérarchiques, et qui sont devenus alarmantes ces dernières années, depuis que l'appartenance aux organisations au pouvoir est devenue le moyen d'accès, de promotion et de maintien dans une fonction donnée.

En plus des garanties qu'accorde la Constitution aux fonctionnaires, quant à l'égalité des conditions d'accès et des chances pour tous à la liberté et à l'indépendance, et en plus des indications que Votre Majesté a bien voulu mentionner dans Votre mémorandum, le gouvernement doit assumer ses responsabilités dans la réorganisation des bases mêmes de l'administration héritées du protectorat, et qui ne correspondent pas aux besoins du pays ; de même, il faut garantir le rendement dans la fonction publique pour la définition des attributions du fonctionnaire et son contrôle, afin d'éviter le cumul de fonctions et la diminution du rendement par le manque de limitation des responsabilités.

La marocanisation et l'arabisation doivent constituer la base de la réorganisation administrative qu'il y a lieu de réaliser. Si le régime administratif hérité du protectorat en ce qui concerne la marocanisation et l'arabisation n'est pas modifié, nous continuerons à dépendre éternellement des assistants techniques étrangers et de la langue étrangère, tandis que les nationaux qui connaissent uniquement l'Arabe ou l'Arabe et l'Espagnol ou l'Anglais, continueront à chômer et ne pourront assumer des responsabilités administratives et ce au profit d'assistants techniques étrangers, au moment où nos besoins en cadres sont grands et où l'administration se plaint constamment de leur nombre insuffisant. La réforme administrative doit être également basée sur l'élaboration d'un plan limité dans le temps, ayant pour but de nous libérer de la tutelle des assistants techniques étrangers surtout de ceux que des nationaux pourraient facilement remplacer, immédiatement ou après une formation rapide.

Le système des contrats ne se justifie que du fait que les ministères nés depuis l'indépendance, n'ont pas encore été dotés d'un statut pour leur personnel, ou du fait que la compétence ne constitue pas le critère de l'accès à la fonction ; ainsi un fonctionnaire est détaché d'un ministère à un autre, sans tenir compte de sa compétence.

LA LEGISLATION

Lorsque les règles de la Fonction publique seront révisées et lorsque tous les fonctionnaires seront reclassés en fonction des titres, dont ils justifient, le système des contrats pourra être abrogé, car il est à l'origine du favoritisme de discriminations abusives et l'une des causes de la surenchère et des rivalités pour l'accès aux fonctions de l'Etat, de même qu'il constitue un des aspects de l'absence de toute garantie de la fonction. Seul le critère des diplômés et des concours et la généralisation de ces mesures, permettront d'assainir la situation dans plusieurs ministères, en particulier, l'Intérieur et la Défense.

L'égalité devant la fonction publique exige aussi l'unification des statuts de toutes les administrations et des offices, qui dépendent de l'Etat.

Quant à la corruption qui s'est répandue de façon alarmante dans l'appareil de l'Etat, il y a lieu d'y remédier par l'application des sanctions les plus sévères. Mais cela ne suffit pas. Il faudrait multiplier les contrôles à tous les échelons de l'administration. Ce qui est plus important encore, c'est de débarrasser l'administration et les postes de responsabilités, des éléments douteux et incompétents. Par ailleurs, les ministres et les hauts fonctionnaires qui ne sont pas atteints par les lois contre la corruption et qui ne sont l'objet d'aucun contrôle, doivent veiller scrupuleusement sur les deniers publics et sur les intérêts de l'Etat.

Dans ce domaine, le Parti de l'Istiqlal ne voit aucun avantage dans la création d'un nouvel organisme gouvernemental qui ferait assumer d'autres charges à l'Etat. Ses travaux pourraient même aller à l'encontre de ceux du service de législation existant. Ce dernier peut procéder à la révision des textes incompatibles avec l'être de l'indépendance et de la démocratie.

Il est également nécessaire de procéder à la révision des textes contradictoires qui doivent être présenté pour examen au Parlement.

Dans le domaine législatif, il existe jusqu'à présent des survivances du protectorat. Ainsi le Nord marocain reste toujours régi par des lois élaborées à l'époque du protectorat espagnol, qui sont en contradiction avec celles appliquées dans le Sud.

C'est pourquoi l'unification de la législation est un impératif primordial pour toutes les provinces.

Il importe aussi de réviser toutes les lois qui ne répondent pas aux principes de l'Islam. C'est là la mission du service de législation. Il revient au gouvernement de présenter au Parlement des projets de lois en ce domaine.

La réforme de la législation implique également la fin de la prédominance de l'exécutif sur le législatif qui reste les mains liées devant un grand nombre de problèmes qu'on présente comme réglementaire, étant de la compétence du pouvoir réglementaire.

LE PROBLEME DE L'ENSEIGNEMENT

Le problème de l'enseignement est des plus complexes. Il aurait fallu qu'il soit parmi les premiers à retenir l'attention de l'Etat aux fins d'en diminuer les fâcheuses conséquences.

Cependant, nous trouvons que ce problème est un des plus délaissés également. Cette négligence se caractérise par l'absence d'une politique nationale de l'enseignement, malgré l'abondance des conseils et des commissions permanentes et non permanentes, chargés de résoudre les problèmes de l'enseignement et de les suivre malgré aussi le nombre important de réunions et colloques tenus afin de décider d'une politique nationale de l'enseignement. C'est pourquoi, d'une part, nous trouvons l'improvisation et la contradiction dans la politique de l'enseignement et d'autre part, un appareil défilé livré à l'exploitation politique matérielle.

Le danger de tout cela n'est pas de nature à Vous échapper. L'enseignement est un domaine très sensible, qui intéresse les générations futures. Ce sont des générations dont le nombre augmente d'une année à une autre et qui se trouvent conscientes du danger qui les menace elles-mêmes et leurs familles. Pour cela, tout danger, ou toute menace quels qu'ils soient, touchent la majorité des couches de la nation et chaque citoyen en devient sensible.

Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il est nécessaire d'activer la mise en place d'une politique nationale stable de l'enseignement qui puisse répondre, sur les plans éducatif et culturel, aux besoins du pays et préparer les nationaux à participer à la vie économique et sociale et à élever le niveau de la production et le niveau de vie en général.

Cette politique doit avoir pour bases :

1° L'institution d'un enseignement primaire obligatoire pour qu'il touche tous les enfants en âge scolaire et qu'il soit en mesure de faire face à la poussée démographique.

Cet enseignement devra être prodigué dans des écoles modernes et non suivant la formule des écoles communales qui ont été inventées par le Plan triennal.

2° L'arabisation de l'enseignement dans chacun de ses stades primaires, secondaires et supérieurs, suivant un plan précis, avec des délais préétablis, tout en réservant aux langues étrangères la place qui leur échoit en tant que langues.

3° L'unification autant que possible de l'enseignement des matières sociales, littéraires, scientifiques, islamiques et éducatives, dans toutes les écoles publiques, privées, traditionnelles et étrangères qui sont créées pour les Marocains.

Cette unification doit se baser sur des programmes et ouvrages également unifiés.

4° La gratuité de l'enseignement à tous les stades et pour l'ensemble des couches sociales du pays.

5° La consolidation de l'enseignement universitaire, en élargissant son domaine et en le dotant de professeurs de facultés compétents ; en maintenant les facultés créées dont le niveau doit être relevé car l'enseignement universitaire est celui qui fournit les cadres supérieurs, aussi bien dans l'enseignement ou l'administration que dans la recherche scientifique.

6° Une formation pratique dans les écoles secondaires et en faculté, soit en cours d'année scolaire, soit pendant les vacances.

7° Un enseignement professionnel à tous les stades depuis le primaire.

8° La mise au point d'un plan de formation professionnelle et technique, secondaire et supérieure, capable de procurer au pays les cadres nécessaires dans tous les secteurs.

9° L'élaboration d'un programme pour la formation d'enseignants compétents en nombre suffisant et indispensable d'instituteurs et de professeurs compétents.

Ces réformes ne peuvent être réalisées que si le ministère de l'Education Nationale assume de la totalité de ses responsabilités dans l'exécution de la politique nationale de l'enseignement. Il faudrait aussi que ce ministère soit dirigé par des hommes compétents, capables et intègres.

Le gouvernement doit sanctionner sévèrement tous ceux qui exploitent l'enseignement pour leurs propres intérêts et qui l'utilisent dans leur action politique auprès des professeurs, instituteurs et autres.

LA JEUNESSE

Les problèmes de la jeunesse doivent être à l'avant-garde des préoccupations de l'Etat, car la jeunesse constitue une grande partie de la nation. Son rôle est devenu essentiel pour mettre fin au sous-développement.

Dans le domaine de la jeunesse, notre politique doit reposer sur les principes suivants :

- 1) Mobiliser la jeunesse dans des travaux rentrant dans le cadre de la lutte contre le sous-développement.
- 2) Faire participer la jeunesse dans l'élaboration et l'exécution d'une politique à son profit et dans le cadre des conseils et institutions créées et abandonnés tels que le Conseil National de la Jeunesse, le Conseil National des Sports et le Conseil National de l'Education Populaire.
- 3) Etablir un programme pour faire occuper les jeunes durant leurs loisirs en créant des maisons de jeunes, des stades de sport, des activités sociales et culturelles, sous la direction de moniteurs, de conseillers et d'entraîneurs.
- 4) Donner aux jeunes une formation nationaliste, musulmane et morale au sein des institutions pour la jeunesse afin qu'ils puissent reprendre confiance et apprécier leur devoir envers le pays.

LA SANTE

Dans le domaine de la Santé Publique nous constatons que jusqu'à présent, on n'attache point d'importance aux petites villes et aux campagnes et particulièrement les régions pauvres où les maladies contagieuses s'étendent dangereusement.

Le Maroc est considéré comme une terre d'élection des maladies contagieuses et endémiques tels que le trachome, la tuberculose, le paludisme, les maladies vénériennes et les maladies mentales.

Tous ces fléaux sont répandus au Maroc et nul ne peut tout seul les combattre. La contribution de l'Etat en ce domaine est primordiale et ne peut être efficace que si elle rentre dans un plan précis, établi par le gouvernement dans le cadre d'une politique sanitaire nationale intéressant, sans discrimination, toutes les provinces et donnant priorité là où il y a urgence.

Un des premiers soucis de cette politique doit porter sur des campagnes de prévention contre les maladies contagieuses ainsi que sur l'éducation sanitaire par voie de presse, la radio, la télévision, les brochures et les conférences faites par les cadres de la Santé.

LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Les problèmes économiques sont les plus complexes et il convient de les affronter avec le plus grand sérieux. La situation économique du Maroc a atteint, en effet, un degré critique, du fait qu'il continue à vivre dans le cadre de l'orientation économique héritée du protectorat.

Le but de cette orientation n'est autre que la recherche du profit pour une poignée d'étrangers ayant la mainmise sur l'économie marocaine.

La situation s'est aggravée par la régression de l'offre d'emplois, conséquence de l'abandon de projets importants prévus par le plan quinquennal et l'absence de nouveaux projets de substitution.

D'autres facteurs ont contribué à la gravité de la situation : une mauvaise utilisation des richesses du pays, l'absence d'une juste répartition de ces richesses ; la fuite des capitaux, conséquence de l'improvisation dans la politique économique et dans la politique étrangère, et l'utilisation de l'aide étrangère et des emprunts dans des entreprises sans influence sur le développement économique du pays.

Votre Majesté a résumé la situation dans son mémorandum d'orientation lorsqu'elle a dit :

« La poussée démographique s'accroît, la production stagne et le revenu national diminue et ce au moment où il y a faiblesse des capitaux, manque de cadres et nécessité de trouver du travail pour 90.000 citoyens chaque année. »

Le parti de l'Istiqlal estime que la solution de ces problèmes nécessite :

1) Un gouvernement fort, bénéficiant de la confiance populaire et investi d'une responsabilité ministérielle suffisante pour préparer et réaliser un programme précis de nature à sauver l'économie.

Le mémorandum royal disait :

« L'appareil gouvernemental et administratif qui aura à réaliser ce programme doit jouir d'une large audience tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, avoir suffisamment de stabilité, de continuité dans ses actes, et des moyens pour être apte à remplir pleinement la mission qui lui serait confiée ». Mais ce gouvernement ne peut être que l'expression du peuple dans le cadre de la légalité démocratique.

2) L'objectif de la politique économique de ce gouvernement doit tendre vers l'élevation du niveau de vie des citoyens, par une exploitation judicieuse des richesses du pays et leur juste répartition au profit de tous les Marocains.

3) La marocanisation de tous les cadres de l'économie, afin de répondre aux besoins réels du peuple qui ne sont ressentis que par des citoyens conscients.

4) Une juste répartition des investissements entre les différentes régions du pays, afin d'éviter la discrimination faite jadis par le protectorat entre « le Maroc utile et le Maroc improductif », ce qui avait contribué à créer un déséquilibre social dans le pays.

5) De donner une grande importance à la mobilisation de l'épargne nationale et du travail, afin que tous les citoyens participent à l'effort de redressement économique du pays.

6) Le développement industriel est essentiel pour sortir le pays du sous-développement.

L'agriculture seule ne peut absorber toute la main-d'œuvre disponible, surtout avec l'explosion démographique actuelle. C'est pourquoi, l'orientation des efforts vers l'industrialisation parallèlement au développement de l'agriculture est une nécessité économique en même temps que sociale et intellectuelle.

On doit donc créer de nouvelles unités industrielles en encourageant l'investissement dans les secteurs privé et public, conformément à une politique de coordination entre les deux secteurs en précisant les domaines d'intervention directe de l'Etat, tels que les mines, la sidérurgie, les industries chimiques et sucrières. Pour encourager l'industrie, il convient de revoir le prix de l'énergie, qui handicape l'activité économique et de protéger l'industrie locale naissante en interdisant l'importation de tout ce qui peut être produit dans le pays.

Quant à l'artisanat, un plan doit être élaboré pour son développement, son contrôle et son utilisation par l'administration publique et semi-publique, ainsi que pour son exportation.

Ce développement industriel doit s'inscrire dans le cadre d'une politique unifiée du Maghreb arabe.

7) Le développement économique doit être basé sur la mobilisation générale des citoyens pour le service civil.

Quant à l'aide étrangère, elle ne doit pas constituer le fondement de la production et du développement, car celle qui soit son importance, elle comporte des conditions limitant la liberté d'action et sert à l'établissement de zones d'influence à l'ouverture de marchés ou au développement d'une culture étrangère.

Il faudra être vigilant afin que cette aide étrangère ne soit pas utilisée contre l'intérêt national, voire contre le développement du pays lui-même (par son intervention dans l'orientation de l'industrie).

Nous ne devons pas, non plus, nous engager, outre mesure, dans la politique facile des aides étrangères, afin de ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures.

8) Le commerce extérieur doit s'intégrer dans la politique de développement, en tant que moyen de libération économique. L'orientation des exportations doit donc être revue, de même qu'il faut réduire le plus possible les importations susceptibles de concurrencer notre industrie naissante, et celles qui peuvent facilement être remplacées par les produits locaux, exception faite pour les biens d'équipement et les produits de première nécessité.

La marocanisation du commerce extérieur du pays est un autre impératif, qui permettra d'éviter le transfert de profit à l'étranger, de contrôler et d'orienter cette activité.

9) En ce qui concerne nos relations avec le Marché Commun, le parti réaffirme ses réserves vis-à-vis de l'établissement de tout lien institutionnel avec la C.E.E. aussi bien dans le cadre de l'association que dans celui du libre échange. Il ne voit pas d'inconvénient, par contre, à l'établissement d'un accord commercial limité dans le temps avec cette communauté.

10) Il existe à l'intérieur du pays des capitaux qui ne participent pas au développement économique dans une proportion suffisante. Il s'agit de l'épargne nationale que les banques utilisent en dehors des impératifs économiques et des capitaux drainés par les sociétés d'assurance.

De là, la nécessité de nationaliser les Banques et les Sociétés d'assurance et de promouvoir une législation de nature à orienter les crédits au profit du développement.

11) La marocanisation du commerce intérieur est nécessaire, afin que les étrangers ne continuent plus à concurrencer les nationaux dans ce domaine.

LA REFORME AGRAIRE

L'agriculture, qui a retenu l'attention de Votre Majesté, dans le mémorandum est vitale, tant pour son importance dans l'alimentation de la population et dans le revenu national, que dans l'utilisation de la main-d'œuvre, la production des matières premières pour l'industrie de transformation et nos échanges extérieurs.

La modernisation de l'agriculture et la mise en valeur des terres au profit de tous les agriculteurs doivent mobiliser tous nos efforts. Cela exige la mise en œuvre d'une réforme agraire véritable dont les principes doivent être les suivants :

1) Nationalisation immédiate et sans indemnités de toutes les terres détenues par les étrangers (colonisation officielle ou privée).

La détention des terres par des étrangers est incompatible avec notre souveraineté nationale. C'est une séquelle du colonialisme, après avoir été un des fondements de son implantation dans ce pays.

Les raisons économiques et sociales sont plus profondes, voire plus importantes que les raisons politiques.

La présence des féodaux étrangers parmi les agriculteurs marocains crée chez ces derniers un sentiment de frustration et les pousse à se révolter contre cette injustice sociale, d'autant plus qu'ils sont devenus conscients d'être les propriétaires de ces terres dont le colonialisme les a spolités et que les gouvernements de l'indépendance ne leur ont pas restituées.

Ces terres sont, en outre, parmi les plus fertiles du Maroc et leur production est importante par sa valeur, sa variété et le rôle primordial qu'elle joue dans l'économie agricole.

Leur maintien entre des mains étrangères fait qu'elles restent en dehors du cadre du plan de développement de l'économie agricole.

L'équipement technique et le potentiel de production de ces terres les rend aptes à constituer un noyau pour la réforme agraire. Elles doivent donc entrer en premier lieu dans la redistribution des terres.

2) La réforme agraire doit intéresser :

- les terres récupérées sur la colonisation officielle et privée.
- les terres domaniales, Habous, Guich, collectives, ainsi que celles résultant de la limitation de la propriété.
- les terres récupérées par suite de la plus value résultant des investissements réalisés par l'Etat.

Ce patrimoine doit être redistribué aux agriculteurs suivant un plan judicieux et en vue de son exploitation rationnelle.

3) Distribution des terres aux agriculteurs sans terre, à ceux ayant des superficies insuffisantes pour subvenir aux besoins de leur foyer et aux ouvriers agricoles.

Cette distribution, qui doit comporter pour l'attributaire l'obligation de mise en valeur, doit viser :

- le plein emploi des agriculteurs,
- l'augmentation de la production et l'exploitation judicieuse de la terre.

La propriété ne devient définitive qu'après une période probatoire durant laquelle l'attributaire remplit ses engagements. L'Etat doit recouvrer la valeur de la terre, de son équipement et du bétail sur une longue période.

La terre attribuée ne doit ni être cédée, ni morcelée.

4) Des critères techniques, économiques et sociaux doivent présider à cette distribution, pour être judicieuse et équitable.

C'est ainsi que la superficie distribuée doit permettre une exploitation techniquement moderne et économiquement viable.

La distribution doit intéresser toutes les régions quelque soit leur rendement.

5) Quand à l'objectif économique de la distribution des terres qui est l'augmentation de la production, il doit se réaliser grâce à la création d'unités coopératives de production et à l'utilisation de moyens techniques pour la modernisation de l'agriculture et l'augmentation de la production. Il revient à l'Etat de fournir ces moyens.

6) Interdiction totale des transactions sur les terres de colonisation et récupération de celles qui ont pu faire l'objet de cessions réelles ou formelles.

Nous insistons encore une fois, dans ce chapitre, sur le fait que la Réforme agraire ne peut réussir que si elle est entreprise par un gouvernement issu du peuple, seul capable de sentir les réalités agricoles et la nécessité de réaliser cette réforme suivant un calendrier précis et un programme minutieux et impératif.

La Réforme agraire aboutirait à l'inverse des objectifs recherchés, si elle se réalisait dans l'improvisation, ou si elle n'était pas entreprise par des techniciens nationaux.

Réalisée dans de mauvaises conditions, la réforme agraire accentuerait le sous-développement dans le domaine agricole, et l'appauvrissement des campagnes, ce qui constituerait un danger social, politique et économique pour le pays.

LES FINANCES

Le redressement économique, que ce soit dans le domaine agricole ou industriel, ne peut être entrepris, en l'absence d'une politique financière judicieuse reposant sur les principes suivants :

1) Exercer un contrôle rigoureux des dépenses publiques et semi-publiques, en vue de les soustraire à la cupidité des profiteurs et opportunistes de toute espèce.

2) Mettre fin aux dépenses improductives.

3) Faire cesser le gaspillage constaté dans les ministères, les administrations et les offices.

4) Adapter les dépenses de l'Etat aux possibilités et moyens du pays.

5) Mettre un terme à la féodalité qui apparaît dans plusieurs ministères et administrations et qui a entraîné la détérioration de l'équilibre budgétaire.

PROBLEME DE L'UNITE TERRITORIALE

Sire,

Des problèmes de politique nationale restent en suspens et l'Etat se doit de les résoudre.

C'est ainsi que le problème de la Mauritanie demeure posé. En effet, la désinvolture avec laquelle a été traitée cette question a eu pour conséquence la création d'un Etat dans cette région qui s'est renforcé intérieurement et sur le plan international.

Le retour de la Mauritanie au sein de la mère patrie ne doit pas rester seulement un slogan dont use l'Etat marocain. Une action sérieuse par des moyens directs ou diplomatiques s'impose afin de récupérer cette terre spoliée.

C'est en ce sens que l'Etat marocain s'est engagé devant le peuple et devant les instances internationales. Le manque d'intérêt que portent nos responsables à cette question n'est pas pour honorer notre pays.

Il convient également d'apporter une solution au problème des frontières et des terres spoliées par l'Espagne au Sahara et au nord du pays, et ce, pour mettre fin à l'une des séquelles du colonialisme.

Près de dix ans se sont écoulés depuis l'indépendance du pays et certaines parties de notre territoire restent sous domination étrangère ce qui confirme que notre pays n'a pas encore retrouvé son intégrité territoriale dans le cadre de ses frontières naturelles et historiques.

Le retour de la Mauritanie et des terres sous domination étrangère à la mère patrie se pose pour nous sur le plan patriotique et sur celui de la contribution à l'amélioration du niveau de vie des citoyens de ces régions. Ainsi, la justice sociale et économique sera commune à tout le pays et de ce fait ne subsistera plus de disparité entre les régions du Maroc.

En conclusion, le retour de ces territoires à la mère patrie doit être l'un des objectifs fondamentaux de notre politique à l'avenir.

LE MAGHREB ARABE ET LES BASES DE LA POLITIQUE EXTERIEURE

Le Parti croit à la nécessité d'une action efficace pour construire l'unité du Maghreb Arabe sur des bases solides commençant par l'union économique susceptible de coordonner les économies des quatre pays frères, leurs relations économiques internationales, les échanges commerciaux entre eux et d'harmoniser leur action dans les domaines touristique social et culturel.

Nos relations internationales doivent répondre à nos intérêts vitaux, protéger notre indépendance et écarter tout danger d'intervention étrangère. A cet effet, nous estimons que la politique de non alignement doit être un des principes de nos relations extérieures non seulement pour des raisons d'ordre national mais aussi pour la sécurité du pays. Nous avons devant nous des exemples de guerres localisées qui dévastent actuellement un certain nombre de régions en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

La cause essentielle de ces luttes qui déchirent les peuples et créent des groupes antagonistes, se trouve dans l'alignement des uns et des autres sur l'Orient et sur l'Occident. Il en est résulté un manque de stabilité dans le pouvoir et les populations en ont constitué la principale victime.

Quant à notre contentieux avec la France et l'Espagne dans les domaines politique, économique et social, il faudrait le traiter dans toute son étendue avec les deux ex-protecteurs pour parvenir à un apurement définitif et à une normalisation de nos relations qui seraient alors déchargées de toutes les séquelles du passé.

Le Parti de l'Isfahjal, en soumettant à Votre Majesté ce mémorandum en réponse aux orientations que vous avez bien voulu lui présenter, souhaite pouvoir contribuer ainsi à jeter les fondements d'une solution permettant de sortir de la crise grave que traverse le pays : crise dont la gravité n'échappe à personne. C'est pourquoi nous avons suggéré des solutions radicales et constructives, seules pouvant, à condition qu'elles soient appliquées par un pouvoir démocratique et légitime, redonner confiance au peuple et le mobiliser au service du pays.

Nous demandons à Dieu aide et réussite.